



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

22 novembre 2022

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Ce conseil d'administration se réunit dans un contexte qui reste fortement marqué dans les communautés scolaires par l'inquiétude quant aux possibilités pour les personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger de remplir leurs **missions de service public dans des conditions satisfaisantes**.

Les conséquences directes de la pandémie de Covid-19 s'estompent. Mais la crise économique induite par la guerre en Ukraine provoque dans bien des pays de nouvelles difficultés avec des **baisses de pouvoir d'achat** liées à l'inflation. Celles-ci touchent particulièrement les personnels recrutés locaux mais aussi les fonctionnaires détachés auprès de l'AEFE.

Devant cette situation, l'opérateur doit être en mesure de réagir. L'**évolution des ISVL/ICCVL** telle que la définissent les arrêtés du 14 octobre 2022 **n'est pas satisfaisante** à cet effet. Le Sgen-CFDT continue à demander la **transparence de leur calcul** et la **communication** systématique des éléments précis les constituant aux représentant-es des personnels.

Le Sgen-CFDT demande particulièrement un effort pour que les parties des émoluments liées à la situation familiale des salariés : **avantage familial, majorations familiales** aillent vers une plus grande égalité entre les différentes catégories. Rien ne justifie le maintien de la disparité actuelle. Dans certains pays, l'absence ou l'insuffisance de prise en charge des écolages pour les enfants des personnels recrutés locaux reste un autre sujet de mécontentement.

Il est clair que la préservation des revenus et un rattrapage des pertes liées **aux hausses de prix** et à **l'évolution défavorable des taux de change** doivent constituer une priorité pour les mois à venir. Cependant, il n'apparaît pas à la lecture des documents que les moyens de l'établissement public soient à la hauteur : nous y reviendrons en temps utile.

La question de la **rémunération des personnels des services centraux** est également l'objet de préoccupations et de questions en instance sur lesquelles le Sgen-CFDT reste en l'attente de réponse.

La mise en œuvre du décret 2022-896 du 16 juin 2022 modifiant le décret 2002-22, quels que soient les progrès de cette révision montre les limites de l'exercice et le Sgen-CFDT persiste dans la demande qu'il porte depuis vingt ans d'un **statut unique pour les personnels détachés**, au terme d'une concertation transparente.

Un autre sujet de préoccupation est la tentative de certains de revoir subrepticement le rôle d'opérateur pivot de l'établissement public en révisant sans concertation le fonctionnement des **instances de terrain des EGD** au prétexte de donner plus de poids aux parents d'élèves. Aux yeux du Sgen-CFDT, il est nécessaire que l'AEFE conserve la maîtrise de la gouvernance des EGD. Cela ne signifie pas bien sûr de fermer la porte à toute évolution, mais celle-ci ne pourra intervenir qu'après concertation avec **toutes les parties concernées**, notamment les personnels et leurs représentant·es.

La réflexion prioritaire à mener est probablement celle liée aux **capacités de financement des investissements immobiliers**, souvent au point mort depuis qu'est appliquée à l'AEFE la règle sur les « organismes divers d'administration centrale » (ODAC). Plusieurs projets importants sont au point mort et le développement des établissements concernés est bloqué, alors que la concurrence s'active. Il faut sortir de cette impasse. Pour le Sgen-CFDT, l'opérateur doit être aussi en mesure de développer les EGD ou aider les conventionnés associatifs existants, établissements acteurs de l'actuelle qualité de l'enseignement français à l'étranger.

Le Sgen-CFDT se félicite de la **labellisation AFNOR égalité professionnelle** de l'AEFE, de la promotion de la culture de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes et des diverses initiatives soutenues dans ce domaine. L'action volontariste se poursuit et doit se poursuivre. La route est encore longue.

En revanche la mise en place de **l'école inclusive** se heurte à des obstacles réels, quelle que soit la qualité des travaux de l'OBEP. Pour soutenir l'école inclusive il faudra aussi, comme en France, trouver les moyens pour installer le statut des AESH.

Je vous remercie.

Pascale Canova